

APRÈS SON EXPLOIT HÉROÏQUE DE WORIA

P. 2

TALON reçoit, célèbre et distingue Sakinatou HAROUNA



Le Journal de

NOTRE ÉPOQUE

Journal béninois d'investigation, d'analyse et de publicité
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 166 du Vendredi 21 Août 2020



Message SBEE COVID-19

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE PATRICE TALON

P-6

«La Dynamique Continue» pose les jalons

(Parfait Coffi GOHOUN, élu Président à tête d'un bureau de 19 membres dont six Conseillers spéciaux)



Cotisations sociales dus et arriérés de capitaux-décès dus

**Le gouvernement
débloque près de
830 millions**

P.3

Athlétisme

**Noélie Yarigo
victorieuse à
Bydgoszcz**

P.9

COVID-19

P.3

Le Mouvement FORA offre des masques aux écoliers du Bénin

Participation de Patrice TALON au sommet extraordinaire de la CEDEAO consacré à la crise politique au Mali

P.7

Le président obtient de ses pairs un assouplissement des sanctions économiques

Football/Covid-19

**Nouvelles dates des éliminatoires de
Can 2021 et du mondial 2022.**

P.9

LOLO

ANDOCHÉ

PRÊT À PORTER



Bimmm!
Reprenez goût à la vie !

(+229) 97 01 04 90

f Lolo Andoché

www.loloandoché.com



TENDANCES ACTUELLES

Ma lettre ouverte au peuple frère du Mali en ma double qualité de politologue et d'Afrorationaliste

Cher peuple malien, l'heure d'un réalisme sociopolitique et d'un rationalisme institutionnel a sonné. En 2012, vous étiez à ce carrefour. Vous aviez alors fait l'option d'un retour accéléré au statut quo: courte transition suivie d'élections. L'objectif visé était, semble-t-il, non pas une stabilité politique, encore moins la garantie d'une gouvernance de qualité, mais un simple retour à l'ordre constitutionnel, notamment au régime présidentiel précédemment en place. Ce fut une solution de facilité adoptée sous pressions internationales. Les résultats 8 années plus tard sont révélateurs de l'inadéquation de ce système politique que la plupart des pays africains s'obstinent à maintenir. Allez-vous cette fois encore opter pour le même type de solution? Ou opterez-vous enfin pour une solution innovante et durable, loin des pressions extérieures? Pour ma part, je vous propose la consencratie, un modèle de démocratie consensuelle visant à améliorer la qualité de la gouvernance publique et à assurer une stabilité politique. Son contenu, décrit dans le livre <https://works.bepress.com/juste-codjo/22/>, est tout simple: mise en place de partis politiques d'envergure nationale, élection indirecte d'un chef de l'exécutif comme il se fait en Afrique du Sud, au Botswana, en Île Maurice, au Canada, en Allemagne, au Singapour... et enfin mise en place d'une haute autorité morale et administrative faite de 7 Sages siégeant à vie à l'instar de la Cour Suprême aux États-Unis. La mise en place du modèle Consencratie, qui requiert une démarche consensuelle de l'ensemble de la société, nécessite avant tout un accompagnement d'EXPERTS en politique comparée. Si vous faites l'option de l'adopter, contactez-moi à consencracy@gmail.com. J'espère que vous exploiterez, de façon réaliste et souveraine, cette nouvelle chance à vous offerte par la nature en vue d'asseoir enfin un système stable pouvant s'autoréguler. C'est là le gage de votre salut durable!

Cordialement,

Juste Codjo, Ph.D.

Professeur de Sécurité Internationale

New Jersey City University (USA)

CoVid-19 Le Mouvement FORA offre des masques aux écoliers du Bénin.



Le Mouvement FORA, entendez Forces d'Orientation, de Réflexion et d'Action, lance une opération de distribution de masques aux écoliers du Bénin. C'est la le début d'une série d'activités selon Théophile Nounahon membre Fondateur. La première étape a eu lieu dans deux établissements du littoral ce mercredi 19 août à Cotonou. D'abord L'EPP de Menontin puis à l'EPP de Zogbohoulé. En présence des respon-

sables administratifs, des Chefs quartiers et des représentants de l'APE, la délégation de FORA a remis des lots de masques aux enfants. C'est environs mille masques qui sont offerts dans cette seule matinée. Et l'opération se poursuivra dans d'autres établissements du Littoral et d'autres départements du pays. Le Mouvement FORA, par cette activité, accompagne le gouvernement du Président Patrice TALON dans la lutte contre la Covid-19. Et justement, FORA s'est assigné la mission d'accompagner autrement le pouvoir. Ce mouvement à caractère socio-politique a opté ainsi pour son volet social et humanitaire pour sa première

sortie officielle. Sa dimension politique sera également mise œuvre dans les prochains jours ou mois. Ceci d'autant plus que le Bénin s'achemine vers des élections présidentielles. FORA est en effet un mouvement Socio-politique créé par des jeunes béninois issus de différentes catégories socio-professionnelles, des jeunes qui ont décidé de participer différemment et intelligemment au bien-être socio-économique dans leur pays.



Après son exploit Patrice TALON reçoit, célèbre et distingue Sakinatou HAROUNA, l'héroïne de woria



Ce mercredi 19 août 2020, le Président de la République, Monsieur Patrice TALON, a reçu en audience au Palais de la Marina Madame Sakinatou HAROUNA. Cette jeune dame qui a fait parler d'elle en sauvant la vie à cinq (05) des onze (11) passagers d'une barque, lors du naufrage survenu le 3 août dernier sur le fleuve Okpara à Worla, un village administratif de l'arrondissement de Tchatchou, commune de Tchaourou. A travers cette audience, le Chef de l'Etat a tenu à échanger avec cette brave compatriote pour lui témoigner sa fierté et lui exprimer de vive voix ses félicitations ainsi que celles de la Nation tout entière pour son acte héroïque. Le Président de la République a saisi cette occasion pour inviter tous les citoyens à s'investir spontanément pour sauver des vies lorsque les situations de détresse viendraient à se présenter. Pour récompenser et immortaliser cet acte de grande bravoure empreint d'humanisme, de patriotisme et de fierté pour

la gent féminine en particulier, le Président de la République, Grand Maître de l'Ordre national du Bénin, a décidé de recevoir Madame Sakinatou HAROUNA à titre exceptionnel dans l'ordre. Ainsi, à la suite de l'audience, une cérémonie a été organisée pour nommer et élever Madame Sakinatou HAROUNA au rang de Chevalier de l'Ordre National du Mérite du Bénin. L'honneur est revenue à Madame Meba Bio Mamatou DJOSSOU, Représentante de la Grande Chancellerie de l'Ordre national du Bénin, de présider cette cérémonie de décoration de l'héroïne Sakinatou HAROUNA qui entre définitivement dans l'histoire des amazones des temps modernes du Bénin. Etaient présents à l'audience et à la cérémonie de décoration, les ministres Véronique TOGNIFODE MEWANOU des Affaires sociales et de la Microfinance, Sacca LA-FIA de l'intérieur, Alimatou Shadiya ASSOUMAN de l'Industrie et du Commerce ainsi que les parents de la récipiendaire.

Encadré

J'ai eu le plaisir et la vive émotion de recevoir au palais de la Marina ce mercredi 19 Août 2020, notre compatriote Sakinatou HAROUNA, une brave héroïne qui a sauvé 5 compatriotes lors du naufrage survenu le 3 août der-

nier sur le fleuve Okpara à Worla. J'ai personnellement tenu à lui transmettre, au nom du gouvernement, toutes nos félicitations et l'ai remerciée en mon nom propre pour cet acte de bravoure. Pour lui témoigner la reconnaissance de la Nation, j'ai décidé de l'élever au rang de chevalier de l'Ordre national du Mérite du Bénin. Elle représente désormais aux yeux des fils et filles du Bénin, un modèle de bravoure et d'altruisme. J'encourage chaque Béninoise et chaque Béninois, où qu'il soit, à ne ménager aucun effort pour spontanément sauver des vies quelles qu'elles soient, en cas de situation périlleuse. Je renouvelle mes sincères condoléances aux familles des victimes de ce tragique naufrage. Merci à l'héroïne de Worla de nous rendre si fiers d'être Béninois.

Patrice TALON - Président de la République du Bénin



Cotisations sociales dus et arriérés de capitaux-décès dus Le gouvernement débloque près de 830 millions

Communiqués de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP) relatif au décaissement par le gouvernement de la somme de 174 189 940 FCFA en vue de la couverture totale des arriérés de capitaux-décès dus aux ayants droits des ex-agents de la SONACOP-SA décédés en fonction et de la somme de 748 631 841 FCFA en vue de la couverture totale des arriérés de cotisations sociales dus à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)



Édité par GEEK BENIN

Directeur Général et de publication
Prudence SEKODO
95 692 885

Conseillers éditoriaux
Léon KOBOUDE
Luc Aimé DANSOU

Directeur de la rédaction
Hervé Prudence HESSOU

Rédacteur en chef
Jesdias LIKPETE

Rédaction
Ambroise AMETOWONA
Kangny Damascène
Desk Sport
Gaël HESSOU
Aubin Monge BANKOLE
Rogerio APLOGAN

Correspondant
Kanon NONDICHAO
(Abomey)
Aristide ABIDJO (Lomé)
Service Commercial
Sidoine YEHOUESSI
(95 814 065)

Conseils des ministres

Des nominations dans deux ministères

Le Conseil des ministres s'est réuni, ce mercredi 19 août 2020, sous la présidence de monsieur Patrice Talon, président de la République, chef de l'Etat, chef du gouvernement. Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives

Au titre de ces mesures, le Conseil a adopté les décrets portant :

- attribution, organisation et fonctionnement du ministère de l'Industrie et du Commerce ;
- nomination des membres du Conseil national des soins de santé primaires et du Conseil national de la médecine hospitalière ;
- nomination d'administrateur à l'Office béninois des Services de Volontariat des Jeunes ; puis
- nomination des représentants de l'Assemblée nationale au sein de la Commission béninoise des Droits de l'Homme.

II- Communications

II-1. Renforcement des capacités du personnel de l'Administration publique dans le domaine du numérique.

Une évaluation des aptitudes dudit personnel a eu lieu du 27 novembre 2019 au 7 février 2020. Selon les normes et standards applicables en la matière, le score minimum requis est de 75 % pour être favorablement apprécié. Ce taux correspond au niveau international homologué qui atteste que le candidat sait utiliser les principales fonctionnalités des différents outils informatiques tels que Word, Excel, PowerPoint, Outlook, Navigateur ainsi que l'essentiel des applications de l'ordinateur. Sur 1540 agents évalués, 1538, soit 99,87 % de l'effectif ont obtenu un score en dessous du seuil exigé.

Au regard des résultats qui reflètent le niveau insuffisant des personnes évaluées, il apparaît nécessaire d'assurer le renforcement de leurs capacités. Les ministres chargés du Travail et du Numérique prendront les dispositions utiles à cet effet.

II-2. Création d'une école de la fibre au Bénin.

A la suite des recommandations du Conseil des ministres en sa séance du 24 décembre 2019, l'étude de faisabilité de ladite école a été réalisée. Elle a permis de faire une analyse précise des besoins et conditions de démarrage, notamment sur la base des attentes des entreprises du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (Tic), en matière de compétences dans les métiers de la fibre optique. L'étude a également procédé à une analyse de l'offre de formation existante dans le domaine, au Bénin et dans la sous-région. Celle-ci révèle que les formations disponibles actuellement rassemblent des savoirs théoriques mais que la formation spécifique basée sur des apports pratiques, professionnalisants et de courte durée, n'existe pas et constitue une nécessité pour satisfaire les attentes dans ce domaine.

C'est pourquoi, le Conseil a autorisé la mise en œuvre du projet sur le site de l'ex Ecole supérieure des Télécommunications du Bénin.

II-3. Approbation de la note conceptuelle et de la feuille de route relatives à l'élaboration du document de stratégie nationale de l'identi-

cation des personnes en République du Bénin. Ladite stratégie sera un véritable outil de planification, d'orientation et de mise en cohérence des interventions de l'Etat et des autres acteurs ou partenaires, en matière d'identification des personnes. A ce titre, elle constitue un document-cadre qui fixe les orientations stratégiques, les objectifs et les actions prioritaires dans le secteur. Elle est rendue nécessaire par les réformes majeures déjà engagées par le gouvernement au titre desquelles le Recensement administratif à vocation d'identification de la Population (Ravip), la dématérialisation de la production des actes de naissance, la reconstitution des actes de naissance sans souche, la mise en œuvre de la carte d'identité biométrique. Elle procède également des perspectives de rénovation qui se dégagent de ces réformes s'agissant de l'identification unique des personnes et de l'inclusion en Afrique de l'Ouest, ainsi que de la phase pilote régionale d'élaboration des schémas directeurs nationaux, dans le cadre du projet Smart Africa. Aussi, le Conseil a-t-il approuvé la note conceptuelle et la feuille de route en vue de l'élaboration de ce document de stratégie, pour la période 2020- 2025.

II-4. Réalisation de l'audit de démarrage de l'hôpital de jour d'oncologie du Centre hospitalier universitaire de la Mère et de l'Enfant (Chu-Mel), et du Centre national hospitalier universitaire Hubert Koutoukou Maga de Cotonou (Cnhu-Hkm).

Après deux années de mise en œuvre du partenariat entre notre pays et Paris Hospital Foundations (Phf) pour la gestion des évacuations sanitaires, il est apparu que les cancers sont les affections les plus fréquentes et les plus onéreuses.

En vue d'accroître la prise en charge de ces affections au plan national et de favoriser le bénéfice de ces soins à un plus grand nombre de personnes, le gouvernement a décidé de mettre en place un hôpital du jour en oncologie au niveau du Chu-Mel et du Cnhu-Hkm.

A cet effet, le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation avec l'hôpital Foch, membre du groupe Phf, pour l'assistance à l'audit organisationnel, technique et fonctionnel nécessaire à la réalisation du projet. Cet audit permettra notamment d'identifier et de lever les obstacles à la mise en fonction effective de l'hôpital du jour d'oncologie.

III- Mesures individuelles

Sur proposition des ministres, les nominations suivantes ont été prononcées.

- Au ministère du Plan et du Développement
 - Directeur de cabinet
 - Monsieur Alastair Sèna Alinsato
 - Secrétaire général du ministère
 - Madame Meangoua H. Armelle Coralie Ahamidé
 - Conseiller technique au suivi du capital humain
 - Monsieur Rachidi B. Radji
 - Directeur départemental du Plan et du Développement de l'Alibori
 - Monsieur Amine Alassane
 - Au ministère de la Santé

A l'issue du processus d'appel à candidatures et de sélection

• Membres du Conseil national de la Médecine hospitalière, au titre de leurs qualifications respectives

Mesdames et messieurs

- Augustine Zimé épouse Mora, sage-femme diplômée d'Etat, de grade inspecteur d'action sanitaire ;
- Hortense Houssin, médecin généraliste ;
- Mahoungnon Sédonoudé Violette Chidikoffan épouse Koudje, médecin pédiatre ;
- Fifamé Aline Aguégué, pharmacien ;
- Jean Guy Chaanon Adjalla, chirurgien-dentiste ;
- Pascal Omialé, administrateur des hôpitaux ;
- Sémassa Mohamed Ismaël Hoteyi, ingénieur en écologie environnementale ;
- Montcho Adrien Hodonou, médecin chirurgien ;
- Djimon Marcel Zanou, médecin interniste ;
- Justin Dantondji Dénakpo, médecin gynécologue obstétricien ;
- Eugène Zoumènou, médecin anesthésiste réanimateur ;
- Koffi-Mensah Stéphane Jean Savi de Tovè, médecin radiologue ;
- Pamphile Thierry Hounbo, spécialiste en gestion et maintenance des technologies des soins de santé.

Par ailleurs, monsieur Djimon Marcel Zanou est nommé président du Conseil national de la Médecine hospitalière.

• Membres du Conseil national des Soins de santé primaires au titre de leurs qualifications respectives

Mesdames et messieurs

- Célestine Jessudé Tovidé, inspectrice d'action sanitaire ;
- Josée Cathérine Gbèdagba épouse Bomard, sage-femme diplômée d'Etat de grade inspecteur d'action sanitaire ;
- Emilie Ablawa Fiossi épouse Kpadonou, médecin spécialiste en santé mentale ;
- Andréa Sounlingbé Houindoté, nutritionniste ;
- Cakpo Urbain Ahitchémin, administrateur des services financiers ;
- Tétédè Pierre-Paul Adjofogué, chirurgien-dentiste ;
- Richard Dèdènou Oussou, ingénieur en aménagement et protection de l'environnement ;
- Lamidhi Salami, médecin de santé publique ;
- Sèwanoudé Ernest Nounawon, médecin épidémiologiste ;
- Lucien Toko, médecin généraliste ;
- Marouf Bello, médecin pédiatre ;
- Abdul-Aziz Assani, médecin gynécologique obstétricien ;
- Zinsou Angelo Paul Ahouansé, pharmacien.

Enfin, monsieur Lamidhi Salami est nommé président du Conseil national des Soins de Santé primaires.

Fait à Cotonou, le 19 août 2020

Le secrétaire général du gouvernement

Edouard Ouin-Ouro

Editorial

L'école de la pipe, de la drogue et des partouzes

Les Béninois ont été très choqués cette semaine avec les vidéos des élèves de certains collèges de Cotonou. Des vidéos obscènes réalisées dans les enceintes des collèges avec les apprenants en uniforme. Jeux sensuels et sexuels, drogue, cigarette : tout y apparaît. La démission des parents : l'une des premières causes de la dépravation des adolescents et jeunes. Les parents ne jouent plus leurs rôles d'éducateurs comme il faut parce que très occupés parfois pour chercher de quoi nourrir ces derniers. Les réseaux sociaux dévoilent aujourd'hui le vrai visage du monde. Le tableau est tellement sombre que l'on se demande parfois si la fin du monde n'est pas proche. Les viols, les agressions, la dépravation, la prostitution, la drogue, les sextape semblent être aujourd'hui le quotidien de la grande partie des jeunes et adolescents. Il y a quelques années beaucoup savaient qu'il existait chez certains adolescents et jeunes des comportements immoraux mais n'avaient pas l'occasion de le vivre. Aujourd'hui on le vit en direct via les réseaux sociaux, la plaie est plus profonde qu'elle ne paraît. La démission des parents, l'accès aux réseaux sociaux, les telenovelas, le laxisme des parents, les mauvaises fréquentations la pauvreté.... Les ministres en charge de l'éducation ont pris leurs responsabilités, les collèges concernés ont tenu des conseils de discipline et ont infligé des sanctions mais tout cela n'effacera pas la honte des parents de ces élèves qui apparaissent dans les vidéos. C'est le début de la descente aux enfers de ces élèves. Après les punitions il faudrait penser à les faire suivre par les spécialistes pour leur éviter de sombrer.

HPH

LE GEAI BLEU

La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène



Un petit pavé lancé dans la marre politique : un bruit soudain et l'attention de focalise sur la Directrice de l'Administration de l'Union Progressiste qui déclarait non sans humour que: « L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe ». Susciter une candidature, c'est bien contraindre. Le contexte du texte c'est bien le paysage des mouvements et autres initiatives éparées qui supplient les potentiels candidats. La réforme du système partisan voudrait que les partis politiques soient au cœur de l'activité politique. La présidentielle est un événement éminemment politique.

« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe »

Pour le cas béninois, elle n'a des sensquesielles'inscrit dans une perspective de parrainage d'élus. C'est donc à juste titre que l'UP voudrait se démarquer du tintamarre des mouvements bruyants pour se faire servante de la charte des partis politiques et de la constitution en vigueur. Il s'en suit donc une sérénité dont l'opposée est l'agitation. La présentation du candidat est un processus en amont. C'est une discussion patiente et ordonnée. Le process est méthodique. Son achèvement est sanctionné par un congrès ou un conseil. Ce sont les implicites des propos tenus par Madame Christhelle HOUNDONOUGBO vus sous le prisme de notre époque.

Audience à la Cour constitutionnelle

Le Nonce apostolique au cabinet du Président DJOGBENOU (Mgr Brian UDAIGWE quitte le Bénin pour le Sri-Lanka)



Le Président de la Cour constitutionnelle a échangé, ce jeudi 20 Août 2020 avec le Nonce Apostolique du Vatican, Monseigneur Brian UDAIGWE. Le représentant du Saint-Père au Bénin est allé faire ses adieux au Professeur Joseph DJOGBENOU. En fin de mission au Bénin, Monseigneur Brian UDAIGWE est venu faire ses adieux au Professeur Joseph DJOGBENOU et lui a exprimé sa gratitude pour les très bonnes relations entre le Bénin et le Saint Siège. Le Nonce Apostolique a, en outre,

remercié le président DJOGBENOU pour tout le soutien qu'il lui a apporté durant les sept années passées au Bénin. « Il y a eu une franche collaboration entre le Président de la Cour constitutionnelle et moi ; des relations personnelles et aussi professionnelles. Il m'a soutenu dans ma mission. Je garde un très bon souvenir du Bénin. Le peuple béninois est un peuple instruit, affectueux, aimable, respectueux et discipliné. Mais je souhaite aussi que les jeunes soient ambitieux positivement pour le développement humain intégral et efficient dans le pays ». Le représentant du Saint Père a également évoqué l'accord-cadre signé le 21 Octobre 2016, qui reconnaît la personnalité juridique de l'église et de

ses institutions tout en sauvegardant l'indépendance et l'autonomie qui leur sont propres, les engageant à collaborer. Le Nonce apostolique du Vatican qui s'apprête à quitter le Bénin pour le Sri Lanka en Asie du sud, a aussi évoqué l'anniversaire des 50 ans de relations diplomatiques entre le Vatican et le Bénin qui sera célébré en juin 2021 à Cotonou.

Il faut dire que le Saint-Siège et le Bénin entretiennent des relations diplomatiques depuis 1971, ce qui a permis la création du siège de la nonciature au Bénin en 2002, l'ouverture de l'ambassade du Bénin près le Saint-Siège en 2012 et trois visites papales au Bénin en 1982 et 1993, puis 2011. Service de Presse/Cour constitutionnelle

PALMARÈS DU BÉNINOIS

JUSTE CODJO AUX ÉTATS-UNIS, HISSÉ AU RANG DES PREMIERS RESPONSABLES D'UNE UNIVERSITÉ PRESTIGIEUSE AMÉRICAINE



Pour compter de demain, le Directeur du programme de Master dans le département des études de sécurité de cette université américaine sera un ancien ambassadeur Hongrois tandis que le Directeur du Programme de Doctorat sera un ancien officier Béninois. Vive le Bénin et les autres pays africains !!!

L'IMPRESSION INSPIRÉE DU PROFESSEUR JUSTE CODJO

En 2011, alors que j'étais à une formation militaire aux USA pour le compte de l'armée béninoise, j'avais été inspiré par une conférence donnée dans mon école de formation par le Général américain David Petraeus, alors Directeur de la CIA.

Titulaire d'un Doctorat en Relations Internationales qu'il avait obtenu à l'Université de Princeton en 1987 alors qu'il était Lieutenant-Colonel, Petraeus puisera plus tard en 2003-2005 dans ses recherches sur les guérillas et les insurrections pour développer une stratégie de pacification de sa zone d'opérations en Irak où il commandait une division aux temps forts de l'insurrection contre les troupes américaines. Cette stratégie, plus tard adoptée par l'ensemble des forces américaines, servira de base à l'élaboration d'une doctrine qui continue d'être enseignée dans les grandes écoles militaires du monde. C'est donc guidé par cette inspiration que je décidai de poursuivre des études de Doctorat quand l'opportunité fut offerte en 2012 aux USA.

Mon projet doctoral était certes mesuré, mais il était empreint d'une vision qui transcendait mes ambitions personnelles. Je rêvais en effet de développer, au profit des pays africains, une stratégie de prévention des rebellions armées et des guerres civiles. Au bout de plusieurs années de recherches sur le sujet, je m'aperçus qu'une telle stratégie se devait d'être multidimensionnelle et appellerait à des réformes politiques et administratives en vue d'une amélioration de la gouvernance publique. C'est alors qu'un certain Patrice Talon, au cours d'un entretien avec des journalistes en 2015, révéla ses ambitions présidentielles motivées, confia-t-il, par une envie de procéder à des réformes politiques au Bénin. Je ne pouvais avoir meilleure opportunité. Malheureusement, j'étais encore officier

d'active et ne pouvais prendre part à un tel débat politique. Je rédigeai alors un article qui, tout en offrant une analyse critique et objective des idées émises par ce potentiel candidat aux élections présidentielles de 2016, proposait un nouveau modèle politique adapté à nos réalités. Signé du pseudo « Monsieur X », mon article était destiné à une publication dans la presse locale au Bénin. Mais cette formule me fut formellement déconseillée par deux amis. Ayant pris connaissance du contenu de l'article, ils estimèrent qu'il était « révolutionnaire et trop important » pour être publié sous forme d'article de presse et signé d'un pseudonyme. « Il te faut un livre », m'avaient-ils recommandé. Je suivis leurs conseils et assisterai, tout impuissant et pendant de longs mois, aux débats politiques sur les pro-

positions du candidat Talon. Après son élection en mars 2016, je décidai de sortir de mon silence pour apporter ma contribution aux efforts de réformes. Le résultat a été la publication en mai 2016 du livre **CONSENCRATIE** préfacé du Professeur Albert TEVOEDJRE, une multitude de rencontres avec les penseurs et acteurs politiques au Bénin, une lettre ouverte au parlement lors de l'examen du premier projet de révision de la constitution en 2017, et bien évidemment plusieurs tentatives de radiation des Forces Armées Béninoises par certains chefs militaires. J'ai dû démissionner de cette noble institution qui m'a adopté depuis l'âge de 12 ans. Et pourtant... A ce stade, vous vous demandez sans doute quelle est la morale de l'histoire. Eh bien elle est simple. Cette

expérience, vous l'aurez compris j'espère, révèle une différence majeure entre les sociétés américaine et béninoise. Dans l'une, on embrasse le talent. On l'aide à s'éclorre parce qu'on y voit un potentiel pour le bien commun. Et même quand il est d'une autre nationalité, on n'hésite pas à lui confier les plus grandes responsabilités dans son domaine. Dans l'autre, on a des rapports destructifs sur fond de rage vis-à-vis du talent. On le prend en aversité. A la première occasion on l'étouffe parce qu'on y voit une menace pour les intérêts individuels. Peu importe si cela met en péril l'intérêt collectif. Mais rassurez-vous, chers amis, rien n'arrêtera l'élan de cette machine en marche. Une mission, elle s'accomplit !!!

Santé

La toilette intime chez la femme

La toilette intime chez la jeune fille et la femme est un sujet à polémique. On lit beaucoup de choses sur les réseaux sociaux qui ne sont pas toujours vraies. Il est parfois conseillé l'utilisation de certains produits pour la toilette vaginale. Il est vrai que le vagin est une partie très importante de l'anatomie de la femme et mérite par conséquent toute l'attention des femmes. Ce que beaucoup de jeunes filles et femmes ignorent c'est que le vagin s'auto-nettoie et il n'est point besoin qu'on se donne beaucoup de mal pour le garder propre. La flore vaginale est constituée de façon naturelle de bactéries protectrices. Ces bactéries protègent le vagin et limitent les infections ainsi la flore vaginale maintient son acidité naturelle. Il existe des éléments qui agressent, déstabilisent la flore vaginale et facilitent la survenue des infections. Parmi ces éléments il y a l'utilisation de certains produits pour la toilette intime comme les gels de douche parfumés qui contiennent de l'alcool, la solution de permanganate et

autres solutions inadaptées. L'utilisation de toute solution pour la toilette intime doit être précédée de l'avis du gynécologue ou de la sage femme. L'eau propre est déjà suffisante pour faire la toilette vaginale, le savon ne va pas à l'intérieur du vagin. Il est conseillé de s'essuyer d'avant en arrière aux toilettes. Faire la toilette intime deux fois par jour est déjà suffisante car et l'excès d'hygiène et le manque d'hygiène favorisent la survenue d'infections. Aujourd'hui il est remarqué le port chez les femmes des collants et pantalons trop serrés. Les femmes doivent éviter de porter des bas (pantalons ou collants) trop serrés, cela peut être source d'infections. Quand le bas est trop serré, il favorise les irritations au niveau de l'entrejambe à cause de l'accumulation de chaleur. Pour les sous-vêtements ceux en coton doivent être privilégiés, les sous-vêtements synthétiques sont déconseillés. Les sous-vêtements doivent être régulièrement lavés et séchés au soleil. Les mamans doivent apprendre à leurs filles dès le bas âge à bien faire la toi-

lette intime et leur inculquer ainsi les bonnes habitudes pour éviter les infections. Après chaque rapport sexuel la toilette vaginale doit être faite le cas contraire pourrait aussi être une source d'infection. La solution de permanganate est utilisée par beaucoup de femmes en Afrique pour se laver ainsi que pour faire la toilette vaginale mais ceci est à proscrire. La solution de bicarbonate quant à elle peut être utilisée en cas de mycoses pour la toilette vaginale mais sous prescription médicale. Beaucoup de femmes sont sujettes à des infections à cause de certaines habitudes qu'elles ont prises quant à l'entretien de leurs parties intimes. Lorsqu'une jeune fille ou femme a une infection, ou une anomalie, au niveau de sa partie génitale, il est conseillé d'aller voir un gynécologue ou sage-femme au lieu d'écouter les conseils d'une tierce personne.

Karimath Foumilayo
LAWANI
Présidente de l'ONG EDUQUONS AUTREMENT
Personne ressource :
Docteur Muriel MEHOBIA :
Gynécologue

Santé

10 bonnes raisons de ne pas fumer la CHICHA

La chicha ou encore narguilé est un mélange de tabac et de mélasse qui se fume à l'aide d'une pipe à eau. Il est composée de 25 pour cent de tabac mélangée à de la mélasse et un arôme de fruit qui lui donne ce côté acide et parfumé qui trompe les fumeurs. Beaucoup pensent que fumer la chicha n'a aucune conséquences mais ils ont tout faux. En fumant la chicha on inhale plus qu'en tirant sur une cigarette. Une chicha contient beaucoup plus de tabac qu'une cigarette et les séances de chicha peuvent durer des heures. La nicotine est présente dans la chicha et la nicotine est à la base de la dépendance c'est-à-dire l'envie permanente et irrésistible de fumer. Le risque de devenir cardiaque et d'avoir des maladies pulmonaires est plus élevé chez les fumeurs. A l'âge adulte ceux qui fument la chicha meurent plus tôt car fumer les expose à plusieurs maladies telles que les cancers de gorge, de bouche, de

la vessie et du poumon. Les voies respiratoires n'étant pas préparées pour recevoir de la vapeur, les fumeurs de chicha déstabilisent leurs poumons. Même s'il est vrai qu'en fumant la chicha la fumée est filtrée par l'eau il faut retenir que l'eau retient à peine la moitié des substances nocives. Celles qui restent sont les plus petites c'est-à-dire qui peuvent pénétrer le plus profondément dans les poumons et causer des dégâts. Les fumeurs sont confrontés à des problèmes de peaux dues à la grande exposition de leurs corps à la fumée. Ils subissent un vieillissement rapide de la peau. Les fumeurs de chicha sont exposés à des risques de transmission microbienne. La bouche est l'endroit du corps qui comporte le plus de germes et au cours des séances de chicha le même embout est utilisé par plusieurs personnes. Cette utilisation commune les expose aux germes comme le virus de la grippe, le virus de l'hépatite active et même au germe de tuberculose. Dans le cas de la chicha le tabagisme passif est

très néfaste, les personnes qui sont près des fumeurs sont contaminées par l'air expiré par les fumeurs et par la fumée qui se dégage directement du charbon surtout quand cela se passe dans un endroit pas trop aéré. Les personnes exposées courent les mêmes risques que les fumeurs. Ceux qui fument se fatiguent au moindre effort, au niveau des adolescents ceci aura pour conséquence la baisse du rendement scolaire. « Une séance de narguilé (chicha) est presque équivalente à la consommation de 20 à 30 cigarettes » a indiqué Edouard Tursan d'Epaignet, un responsable de l'OMS (organisation mondiale de santé) à la tribune de la seizième conférence mondiale sur « la Santé ou le tabac ». Karimath Foumilayo LAWANI : Présidente de l'ONG Eduquons Autrement

Personne ressource : DOCTEUR AGODOKPESSI Gildas : Spécialiste des maladies respiratoires, Tabacologue. Professeur agrégé de l'université d'Abomey-calavi, Bénin.

Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. ns des instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin. Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics. Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies. Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises. Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexactes publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de

directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct " ou d'un " direct ", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse. Déclaration des droits Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, oeuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

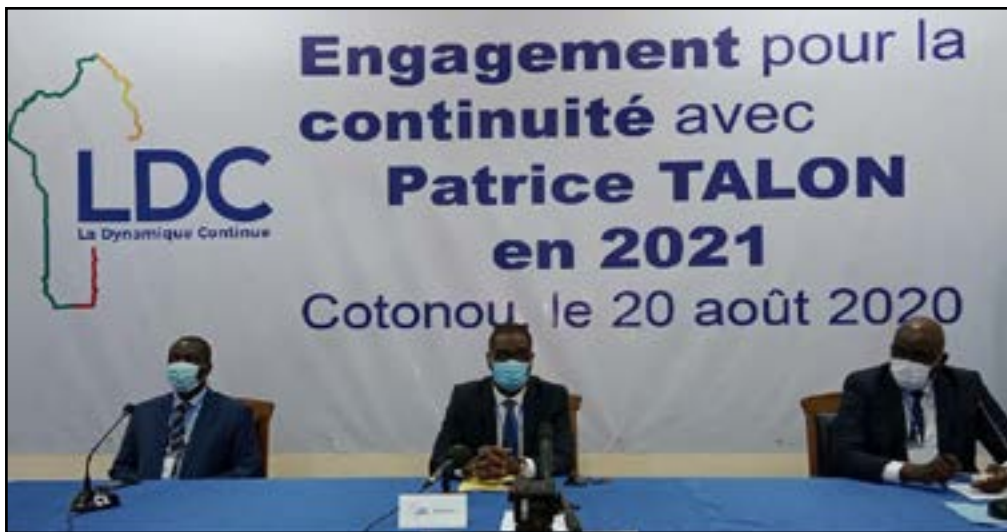
En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

Renouvellement du mandat de Patrice Talon «La Dynamique Continue» pose les jalons

(Parfait Coffi GOHOUN, élu Président à tête d'un bureau de 19 membres dont six Conseillers spéciaux)



L'Association La Dynamique Continue (LDC) a lancé ses activités ce jeudi 20 août 2020 à l'INFOSEC de Cotonou.

En présence de plusieurs personnalités, députés, maires, directeurs de société, anciens ministres, universitaires et autres illustres invités, le président du comité d'organisation Didier Maixent DJEGO a remercié les participants pour leur intérêt aux idéaux de l'association.

Après avoir fait un point pertinent des réalisations à l'actif du Gouvernement et son Chef le président Patrice TALON, La Dynamique Continue a pris position par rapport à l'élection présidentielle de 2021.

La Dynamique Continue n'a pas suscité la candidature du président Patrice TALON car cette candidature, selon l'association, est évidente et justifiée.

La Dynamique Continue a donc décidé de soutenir et d'accompagner la candidature du président Patrice TALON à l'élection présidentielle de 2021.

Un bureau de 13 membres
Président : Parfait GOHOUN
1er vice président : Jean AHLOU
2eme vice président : BOKOSSA Ferdinand
3ème Vice Président Dr AMOUSSOU François
4ème vice Présidente Dr Karen Houéfa GANYE
Porte parole : *Roland DAHEFA*
1er secrétaire Général : Ernest TINDO
2eme secrétaire général KORA Abdou Fadel
Trésorière générale : Nadia DOSSA
1ere organisatrice : Inès KOTINGAN
2eme organisateur : Gaétan ALIDE
Secrétaire chargé de la communication : Constantin AMOUSSOU
Secrétaire Adjoint chargé à la communication Eric TINDO
Collège des conseillers spéciaux
Jérôme ALLADAYE
HANGILO Robert
Maixent DJEGO
Moukara OCÉNI
Christelle DAN
Aurélien SOGLO
Olivier PARAISO

Discours du Président du comité d'organisation du lancement de La Dynamique Continue (LDC)

Distingués invités,
Chers amis membres,
Mesdames et Messieurs ;
Chers amis de la presse

Je voudrais avant tout propos, vous souhaiter la bienvenue et vous remercier de votre présence effective à cette rencontre qui marque la sortie solennelle de l'association La Dynamique Continue (LDC), ayant pour thème: « Engagement pour la continuité avec Patrice TALON en 2021 ». Et c'est pour moi une fierté de prendre la parole au nom du Comité d'Organisation pour vous dire MERCI d'être des nôtres.

Mesdames et Messieurs,
Notre association se positionne à l'avant-garde de la défense, de la consolidation et de la poursuite des œuvres de développement qui prennent corps partout dans notre pays, qui métamorphosent notre cadre de vie, et améliorent les conditions de vie de nos compatriotes depuis bientôt cinq ans. La fin prochaine du premier quinquennat du Président Patrice TALON, marqué par son engagement et toute l'énergie, déployée ayant permis d'obtenir des résultats perceptibles et probants, donne à notre association l'occasion de lui exprimer notre satisfaction et de vous appeler, vous ici présents, et tous nos compatriotes, à un devoir sacré pour notre peuple, de maintenir la marche vers un pays de bien-être et de fierté. Désormais, La Dynamique Continue (LDC) est dans la bataille pour la réélection du Président Patrice TALON en 2021 et Dieu sait combien cela est légal, légitime et aussi pertinent, tant le Président de la République a su faire preuve avec efficacité et résultats, de management, de rigueur, de cohérence et d'une admirable capacité d'anticipation.

Mesdames et messieurs
L'honneur de la politique, c'est d'agir d'abord pour l'égalité des chances. Et ce combat, malgré tous les obstacles, se mène actuellement au Bénin où l'excellence est entrain de prendre le pas sur la médiocrité. Les Béninois quels que soient leur origine et leur rang social profitent des fruits de la croissance à travers d'innombrables projets de développement. Face à ces réformes et à ce courage du Chef de l'Etat qui prend souvent le risque d'être impopulaire, nous ne saurions restés indifférents et notre participation à cet effort de reconstruction de notre pays devient un devoir. C'est ce qui justifie notre rencontre de ce matin à travers le lancement des activités de LDC. Chacun doit savoir prendre sa part du débat actuel qui avant d'être politique est d'abord un débat citoyen. Et en répondant à notre invitation, vous vous faites, je le souhaite, les apôtres de la soif que nourrit notre peuple de voir se poursuivre le bel élan actuellement en cours dans notre pays. A nouveau soyez les bienvenus et merci de votre présence. Je voudrais pour finir remercier à nouveau les membres du comité d'organisation... sans oublier bien évidemment les amis de la presse. Vive La Dynamique Continue Vive le Bénin. Je vous remercie Didier Maixent DJEGO

Discours du Président de La Dynamique Continue (LDC) à l'occasion du lancement des activités de l'association Chers membres de l'association La Dynamique Continue (LDC),

Honorables invités,
Mesdames et Messieurs,
C'est pour moi un honneur de prendre la parole au terme de cette cérémonie de lancement des activités de notre association «La Dynamique Continue» (LDC). Je voudrais remercier toutes les personnalités, Députés, Maires, élus municipaux et communaux et autres distinguées personnalités qui ont honoré de leur présence, cette cérémonie.

Mes remerciements, je les adresse également à tous les membres de l'association, et particulièrement, aux points focaux venus de tous les départements de notre pays. Je félicite le comité d'organisation qui n'a ménagé aucun effort pour que soit effective aujourd'hui, la création de notre association «La Dynamique Continue» (LDC). C'est un observatoire du développement avec des points

focaux à l'échelle des départements, des communes, des arrondissements, des quartiers de villes, des villages et à l'international et un comité pluridisciplinaire d'experts. La Dynamique Continue (LDC) entend œuvrer pour que chacun ait sa place dans la société béninoise.

LDC se veut plus proche des réalités de nos compatriotes. Elle veut les écouter, agir avec eux dans l'efficacité et le pragmatisme, dans la solidarité, pour le développement. Nous voulons faire preuve d'ouverture pour accueillir toutes les sensibilités et toutes les opinions dans leur pluralité et dans leurs divergences, dès lors qu'elles se posent nos valeurs. Nous voulons dialoguer avec l'ensemble des acteurs du développement et du progrès. La Dynamique Continue (LDC) voudrait convaincre chacun de son importance pour l'avancée du pays et pour les décisions qui engagent la vie de la nation et son développement. A cet effet, l'élection présidentielle de 2021 approche, et notre association entend œuvrer pour le maintien du Bénin sur les chemins du développement que le Président Patrice TALON trace de façon méthodique depuis bientôt cinq ans.

Chers invités,
Mesdames et Messieurs
Qu'il vous souvienne qu'en 2016, lorsque le Président Patrice TALON prenait les rênes du pays, l'état des lieux, notamment au plan économique et social, n'était pas reluisant.

Le Chef de l'Etat, le Président Patrice TALON et son gouvernement ont donc ouvert le gigantesque chantier des réformes politiques, institutionnelles et administratives pour conforter la démocratie et ériger la bonne gouvernance en mode de gestion.

Grâce à une vision claire, une gouvernance rigoureuse dans tous les secteurs, et une lutte implacable contre la corruption, les détournements et la prévarication, le Président de la République posait ainsi courageusement, les piliers durables d'un Etat démocratique, économiquement et socialement viable. La méthode TALON est en marche.

Les résultats, au bout de quelques quatre années de gouvernance, sont perceptibles et probants.

- Une nouvelle charte des partis politiques et un nouveau code électoral avec un système partisan réformé pour la diminution considérable du nombre des partis politiques, l'assainissement de la sphère politique et la réduction du rôle de l'argent dans la compétition électorale ;
- L'alignement des mandats électifs pour favoriser l'organisation des élections générales à échéance régulière. Cela s'est fait à travers l'historique révision de la constitution pour en faire un véritable outil de développement ;

- La dynamisation et la modernisation de l'administration publique ;
- L'assainissement des finances publiques et la lutte efficace contre l'impunité ;
- Le renforcement des micro-crédits aux plus pauvres et l'assainissement des pratiques dans le secteur ;
- Le renforcement du processus de décentralisation à travers notamment l'assainissement de la gouvernance locale ;
- Les avancées dans le domaine du numérique avec la délivrance en ligne de plusieurs actes administratifs ;

- Les avancées dans le domaine de l'identité avec la délivrance gratuite de 2 500 000 actes de naissance aux citoyens suite au RAVIP ;
- La nette amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'énergie aux populations des villes et des campagnes ;
- La dotation progressive des écoles primaires et maternelles en cantines qui touchent aujourd'hui plus de 800 mille enfants ;
- L'amélioration des résultats aux examens de fin d'année ;
- L'asphaltage, un projet d'envergure dont la première phase qui s'achève cette année 2020, fait rayonner déjà plusieurs communes du Bénin avec la création de milliers d'emplois ;
- La création de la police républicaine et la mise en place d'un management performant des forces de sécurité et de défense qui ont amélioré la sécurité dans nos villes, dans nos campagnes et sur nos axes routiers ;
- Les innovations dans les secteurs de la produc-

tion agricole, surtout les performances dans le secteur du coton où sans aucune subvention, la production est passée du simple au double ;

- La restructuration du Conseil National de l'éducation, avec l'amélioration des conditions des enseignants de tous ordres ;
- Les résultats de la gestion déléguée du port et la performance des prestations portuaires ;
- L'aéroport en plein travaux de modernisation ;
- La réfection des pistes rurales, les routes nouvellement bitumées et celles en cours de bitumage ;
- Un nouveau mécanisme de protection sociale en faveur des populations vulnérables ;
- Le vaste projet d'aménagement des marchés urbains et régionaux avec les commodités requises pour renforcer l'attractivité économique des villes concernées ;
- Le Projet Spécial pour l'Insertion des jeunes dans l'emploi qui favorise l'insertion dans le tissu économique à 2000 jeunes par an ;
- L'effectivité de l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) à travers ses volets "assurance" et micro-crédit dont la phase pilote satisfait nos compatriotes les plus démunis ;
- La couverture sanitaire qui s'améliore avec la mise en place d'un nouveau système de santé pour garantir progressivement des soins de qualité. Il s'agit plus concrètement de l'amélioration des conditions de travail des professionnels de la santé et du renforcement du plateau technique ;
- La bonne gestion de la pandémie de la COVID-19 au plan sanitaire comme au plan social ;
- Des projets touristiques importants ;
- Des infrastructures sportives ...

La liste des réalisations n'est pas exhaustive. Aujourd'hui, on peut dire fièrement que le Bénin se reconstruit avec le Président Patrice TALON. Les hommes et les femmes, membres de «La Dynamique Continue» (LDC), attachés à la légalité constitutionnelle et au développement se doivent aujourd'hui de féliciter, les députés de la 7ème législature pour avoir empêché le projet de mandat unique. LDC considère donc que la candidature de Patrice TALON à l'élection présidentielle de 2021 est justifiée. Légalement, la constitution le lui permet. Légitimement, ses réalisations forcent l'admiration et suscitent fierté

C'est pour cela que La Dynamique Continue (LDC) s'engage aujourd'hui, jeudi 20 août 2020, pour la candidature du Président Patrice TALON à l'élection présidentielle de 2021 afin que le développement du Bénin continue dans la même dynamique. C'est une candidature pour la révélation complète du Bénin dès 2021.

C'est le choix de l'espoir et de l'espérance ; c'est le choix de l'efficacité ; c'est le choix de l'innovation ; c'est le choix du développement continu du Bénin. Nous tâcherons d'aller l'expliquer à travers les contrées du Bénin. A chaque étape, nous mettrons davantage en lumière, les réalisations qui sont à l'actif du Président Patrice TALON et son gouvernement.

Chers invités,
nous comptons sur votre collaboration dans toutes nos démarches.

Chers amis membres de l'association «La Dynamique Continue» (LDC), votre choix porté sur ma personne pour présider aux destinées du groupe, m'honore et je l'accepte avec détermination.

Au nom de tous mes camarades du bureau dirigeant et en mon nom personnel, je vous remercie pour la confiance que vous nous faites.

Nous comptons sur votre accompagnement pour l'atteinte des objectifs de notre association «La Dynamique Continue» (LDC).

C'est fort de cet espoir que je souhaite succès aux diverses activités de notre association et bon retour à tous et à chacun avec la paix et la grâce de Dieu
Vive «La Dynamique Continue» (LDC)

Vive le Bénin
Je vous remercie
Cotonou le 20 août 2020
Parfait Coffi GOHOUN

Participation de Patrice TALON au sommet extraordinaire de la CEDEAO consacré à la crise politique au Mali Le président obtient de ses pairs un assouplissement des sanctions économiques

Le Président de la République, Monsieur Patrice TALON, a participé ce jeudi 20 août 2020 par visioconférence, au Sommet extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur la situation politique au Mali ; situation qui s'est aggravée par l'irruption des militaires sur la scène et la mise en place, par ceux-ci, d'un « Comité National pour le Salut du Peuple » le mardi 18 août 2020. Au début de cette rencontre virtuelle qui s'est ouverte par un discours du Chef de l'Etat nigérien, Monsieur Issoufou MAHAMADOU, Président en exercice de

cette Conférence, le Chef de l'Etat béninois, comme ses pairs, s'est inquiété de la tournure qu'a prise la situation au Mali. Les Chefs d'Etat de la CEDEAO ont, au cours de ce sommet, rappelé aux militaires putschistes, la responsabilité qui est la leur pour ce qui est de la sûreté et de la sécurité du Président Ibrahim Boubacar Keïta ainsi que des officiels qui ont été arrêtés. Ils ont dénié catégoriquement toute forme de légitimité aux militaires putschistes et ont exigé d'eux, le rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel. Au terme de la rencontre virtuelle, les Chefs d'Etat ont décidé entre autres sanctions :

- la suspension du Mali de tous les organes de décision de la CEDEAO avec effet immédiat conformément au protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance et ce jusqu'au rétablissement effectif de l'ordre constitutionnel ;
- la fermeture de toutes les frontières terrestres et aériennes ;
- l'arrêt de tous les flux et transactions économiques, commerciales et financières entre les pays de la CEDEAO et le Mali.

Ils ont également invité les partenaires à faire de même en prenant des décisions pertinentes et fortes à la hau-

teur de la gravité de la situation.

Toutefois, craignant un isolement total du Mali, le Président Patrice TALON a plaidé et obtenu de ses pairs un assouplissement des sanctions économiques. Enfin, par la voix du Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération, Aurélien AGBENONCI, une invite à la prudence a été faite à l'endroit des compatriotes béninois vivant au Mali pour le respect des consignes de sécurité. Une autre rencontre est annoncée dans les tout prochains jours pour se pencher à nouveau sur l'évolution de la crise au Mali.

Comparaison entre IBK et Talon

Gbadamassi tacle les détracteurs de Talon

La situation qui prévaut actuellement au Mali et qui a conduit au départ du pouvoir sous pression populaire de Ibrahim Boubacar Keita continue de susciter des commentaires. Certains ont même poussé leur outrecuidance jusqu'à aller comparer le Président Patrice Talon à son ex-homologue Ibrahim Boubacar Keita, parlant de la gestion des affaires de la République. C'est contre cette comparaison que l'honorable Rachidi Gbadamassi, Membre fondateur du parti Bloc Republicain et Président de la Commission des relations extérieures de l'Assemblée Nationale a décidé d'élever une vive protestation. Lire ci-dessous l'intégralité de sa déclaration.

Comparaison n'est pas raison.

Pourquoi voulez vous comparer le jour et la nuit ? Pourquoi cherchez vous un vivant parmi les morts ? Laissez les morts enterrer leurs morts et joignez vous à nous pour la construction de la nation.

Talon est un architecte du développement, un révolutionnaire en infrastructures.

Il est bâtisseur, nationaliste et patriote, les soi-disant opposants le sauront un jour.

Comme le disait Feu Félix Houphouët-Boigny « le vrai bonheur ne s'apprécie que lorsqu'on le perd ».

Il y a une différence entre rigueur et méchanceté ; c'est la rigueur dans la gestion de la chose publique qui fait le respect du Bénin à travers le monde.

Dites moi quel est le secteur dans lequel le Président Patrice Talon n'est pas intervenu ?

Comparer le Mali et le Bénin, c'est souffrir de la myopie Intellectuelle et historique. Comme on nous l'a tous appris à l'école « l'histoire est le récit des événements passés ».

Du point de vue sociologique et anthropologique le Bénin et le Mali sont diamétralement opposés ; d'ailleurs ils n'ont pas la même culture, ni la même civilisation encore moins la même richesse.

Le peuple Malien est à 96% musulmans. Ce sont de grands salafistes fanatiques qui ont pour objectif d'islamiser le Mali, bafouant ainsi le principe de laïcité de l'Etat.

D'un autre côté, les militaires maliens n'admettent pas que l'occident assure la sécurité et la défense à leur place. Pour ces militaires, IBK fait allégeance aux occidentaux et bafouent les lois islamiques. Pour ceux qui ne le savent pas, la reconnaissance de l'homosexualité par le Parlement gabonais soutenu par la France n'est pas de nature à plaire aux fanatiques maliens donc leur objectif est de dégager IBK. Après cette consultation politique, sociologique et historique, je pose la question à ceux qui comparent Talon à IBK : est-ce que Talon ne respecte-t-il pas le principe de laïcité de l'Etat ? Au Bénin on n'est pas dans un contexte de guerre des religions. Le sous-sol béninois n'est pas très riche comme celui du Mali. Au Mali c'est le fils de IBK qui gère le pays en lieu et place de son père démocratiquement élu. Depuis un certain moment IBK ne gère plus le pays. Tout le monde le sait et le dénonce. Le niveau de corruption a atteint celui du tolérable au Mali. Tout cela a exacerbé la crise. Cependant au Bénin la famille de Patrice Talon ne gère pas et ne se mêle pas des affaires de l'Etat.

Au mali la souveraineté de l'Etat est bafouée et la République est par terre, par contre la souveraineté interne et externe du Bénin ne sont pas atteintes, Talon est un nationaliste et homme de rigueur qui a toujours conservé la bravoure de Guézo de Bio Guéra et de Kaba. La Bénin dirigé par Talon n'a pas cédé à la pression et aux chantages du Nigeria, malgré la fermeture de ses frontières depuis un an le Bénin vit bien ; on n'a pas connu une cessation de paiement des agents permanents de l'Etat, le développement du Bénin est en marche, les grands travaux sont toujours en exécutions dans tout le Bénin, même les ruelles et les rues sont bitumées et pavées. Eau, électricité n'en parlons même plus.

L'indépendance énergétique est devenue une réalité sous Talon.

Talon le Nationaliste a toujours affirmé l'autorité de l'Etat et il a tout simplement réussi là où d'autres ont échoué.

Rachidi Gbadamassi, Député à l'Assemblée Nationale du Bénin

REVUE DU PLAN DE TRAVAIL ANNUEL AU 30 JUIN 2020 DU MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE ET PRÉSENTATION DU BUDGET GESTION 2021

31,70% de taux d'exécution physique et 33,62% de taux d'exécution financière

31,70% de taux d'exécution physique et 33,62% de taux d'exécution financière, c'est ce qui ressort de la revue du Plan de Travail au 30 juin 2020 du Ministère du Travail et de la Fonction Publique. Ces taux ont été enregistrés dans un contexte marqué par des conditions difficile de travail à cause de la crise sanitaire liées au COVID 19. *La revue du Plan de Travail au 30 juin 2020 constitue une évaluation à mi-parcours de l'action du ministère du travail et de la fonction publique, après six mois d'exécution des activités prévues.* Elle a connu la présence des gestionnaires de crédits et les autres parties prenantes notamment les représentants de l'Unité Présidentielle de Suivi (UPS), du Bureau d'Analyse et d'Investigation (BAI) à la Présidence de la République, les représentants des ministères en charge du plan et des finances et les cadres du ministère du travail et de la fonction publique. Ils ont fait l'analyse rétrospective de l'exécution des activités du PTA au titre du premier semestre 2020. Il s'est agi pour les acteurs précités :

- de comparer les prévisions aux réalisations pour déterminer les écarts ;

- d'apprécier les niveaux d'exécution physique et financière du PTA au 30 juin 2020 ;
- d'identifier les difficultés rencontrées et des mesures correctives qui s'imposent de manière à améliorer le processus de mise en œuvre du PTA 2020 ;
- de recentrer certaines activités engagées pour le second semestre de l'exercice budgétaire 2020 ;
- de prendre en compte les recommandations formulées par les acteurs aux fins de redimensionner au besoin, le PTA 2020.

Pour des questions de clarification, le point de la mise en œuvre des recommandations de la revue antérieure a été fait par le Directeur de la Programmation et de la Prospective Abdoulazize MALICK, suivi de la présentation des grandes tendances de l'exécution du PTA au 30 juin 2020. Les différentes présentations des rapports d'exécution des programmes 1, 2 et 3 et les débats qui ont suivi ont permis aux parties prenantes, d'identifier les difficultés rencontrées et de prendre des mesures correctives. La première mesure corrective est la remise par le Ministre Adijatou MATHYS, de quatre véhicules flambant neuf à trois directions dé-

partementales de son ministère et à l'Inspection Générale des Services et Emplois Publics qui ne disposent pas de matériel roulant . Pour mémoire, Trois autres

directions départementales ont reçu en 2019, des véhicules dans le cadre de l'exécution de leurs missions. PFC-MTFP/DIRCOM- PR



I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction

1- Textes proposés par l'annonceur

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo
Autre localité du Bénin
Afrique/Europe /Monde
Soutien

1 mois

☐ 10.000 F Cfa
☐ 12.000 F Cfa
☐ 15.000 F Cfa

3 mois

☐ 25.000 F Cfa
☐ 30.000 F Cfa
☐ 35.000 F Cfa

6 mois

☐ 45.000 F Cfa
☐ 50.000 F Cfa
☐ 55.000 F Cfa

1 an

☐ 80.000 F Cfa
☐ 90.000 F Cfa
☐ 120.000 F Cfa
☐ 100.000 F Cfa

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE : TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP

(Rép. du Bénin) - Tél.:

pour règlement par :

☐ Chèque☐ Espèces☐ Mandat-lettre

AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INFOGRAPHIE - EVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

La Can 2022 approuvée par la Fifa, Les Écureuils fixés

Covid-19

Le report de la Coupe d'Afrique des Nations 2021 en 2022 par la Confédération Africaine de Football (CAF) à cause de la pandémie du Coronavirus, a eu l'approbation de la FIFA. C'était lors de la réunion du conseil de l'instance dirigeante du football mondial le mardi 18 Août 2020. Au cours de ce

même conclave, il a été également décidé de la suspension de la trêve internationale début Septembre prochain en raison de la crise sanitaire du Covid-19.

Ainsi, les 3ème et 4ème journées des éliminatoires de la Can Total Cameroun 2021, auront lieu du 9 au 17 novembre 2020. Le Bénin

aura à accueillir le Lesotho avant de se déplacer pour les défier dans la poule L. Ensuite, ils jouent à domicile entre le 22 au 30 Mars 2021 les "Super Eagles" du Nigeria lors de la 5ème journée avant de boucler la campagne des éliminatoires de la Can 2022 à Freetown face à la Sierra Leone lors de la 6ème et dernière

journée du 22 au 30 Mars 2021.

Pour le Mondial, les hommes de Michel Dussuyer vont par ailleurs aborder la campagne des éliminatoires du mondial 2022 du 31 mai au 15 juin 2021 avec les premières et deuxième journées. Logés dans le groupe J, les Écureuils vont jouer la République démocratique du

Congo, Madagascar et la Tanzanie. Pour rappel cette décision du report de la messe continentale du football africain a été prise en Mars dernier face à la montée en puissance du nombre de cas et de décès dû au Coronavirus en Afrique.

Bachirou Issa

Athlétisme Victoire de Noélie Yarigo à Bydgoszcz



Noélie Yarigo vient une fois encore de se distinguer et de porter haut le drapeau du Bénin dans le monde de l'athlétisme lors du mémorial Irena Szewinska en Pologne.

Noélie Yarigo a rempor-

té le 800m en 2:00.11, son meilleur chrono de la saison. Cette performance classe l'athlète béninoise à la 8ème place mondiale. Memorial Ireny Szewinskiej, Bydgoszcz (Poland) 19/08/2020 ●800m F:

Nom	Pays	Temps
Noélie Yarigo	BEN	2:00.11,
Sofia Ennaoui	POL	2:00.26,
Laura Muir	GBR	2:00.34,
Alexandra Bell	GBR	2:00.40,
Anna Sabat	POL	2:00.61



TO ALL THE ASSOCIATIONS AFFILIATED TO CAF

Cairo, 18th of August 2020

Subject : Total Africa Cup of Nations & FIFA World Cup Qualifiers New Dates

Dear General Secretaries,

Reference to the decision of CAF Executive Committee, during its meeting held on the 30th of June 2020, to postpone the Final Tournament of the Total Africa Cup of Nations, Cameroon 2021 to January 2022 we would like to communicate to you the new dates of the qualifiers of the Total Africa Cup of Nations 2021 and the FIFA World Cup, Qatar 2022.

FIFA International Window

- 5-13 Oct 2020
- 9-17 Nov 2020
- 22-30 Mar 2021
- 31 May - 15 Jun 2021
- 30 Aug - 7 Sep 2021
- 4 - 12 Oct 2021
- 8 - 16 Nov 2021

Round (Competition)

Available to National Associations
Match Day 3&4 (Total AFCON 2021)
Match Day 5&6 (Total AFCON 2021)
Match Day 1&2 (FIFA WC 2022)
Match Day 3&4 (FIFA WC 2022)
Match Day 5&6 (FIFA WC 2022)
Knock-out Matches (FIFA WC 2022)

Kindly accept, Dear General Secretaries, our sincerest regards,

CONFEDERATION AFRICAINE
DE FOOTBALL

Abdelmounaïm Bah
Acting General Secretary

A TOUTES LES ASSOCIATIONS AFFILIEES A LA CAF

Le Caire, 18 Août 2020

Objet : Nouvelles dates des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations Total et de la Coupe du Monde de la FIFA

Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux,

Référence à la décision du comité exécutif, lors de sa dernière réunion tenue le 30 juin 2020, de jouer le tournoi final de la Coupe d'Afrique des Nations Total, Cameroun 2021 en janvier 2022, nous souhaitons vous communiquer les nouvelles dates des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations Total 2021 ainsi que la Coupe du Monde de la FIFA, Qatar 2022.

Fenêtre Internationale de la FIFA

- 5-13 oct 2020
- 9-17 nov 2020
- 22-30 mars 2021
- 31 mai - 15 juin 2021
- 30 août - 7 sep 2021
- 4 - 12 oct 2021
- 8 - 16 nov 2021

Tour (Compétition)

Disponible pour les associations membres
Journées 3 et 4 (CAN Total 2021)
Journées 5 et 6 (CAN Total 2021)
Journées 1 et 2 (CM FIFA 2022)
Journées 3 et 4 (CM FIFA 2022)
Journées 5 et 6 (CM FIFA 2022)
Matches de Barrage (CM FIFA 2022)

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Secrétaires Généraux, nos sentiments les plus sincères,

CONFEDERATION AFRICAINE
DE FOOTBALL

Abdelmounaïm Bah
Secrétaire Général p.i

Putsch au Mali

La CEDEAO condamne l'acte, monte le ton et met en place de fortes sanctions.

COMMUNIQUE N2 DE LA CEDEAO SUR LA SITUATION AU MALI.

Publié à 22H50...

1. Suite à son communiqué publié au cours de la journée du 18 août 2020 faisant état d'une mutinerie en cours au sein des Forces Armées Maliennes, la CEDEAO a noté avec une très grande préoccupation la prise de pouvoir par des militaires putschistes maliens.

2. Cette prise de pouvoir intervient dans un contexte de crise socio-politique difficile. En effet, la CEDEAO rappelle qu'elle a engagé un processus de médiation depuis plus de deux mois en vue de

trouver une solution à cette crise. Suite à ce coup de force des militaires putschistes maliens, qui est de nature à avoir un impact négatif sur la paix et la stabilité au Mali et dans la sous-région, la CEDEAO :

a) condamne avec la plus grande fermeté le renversement par des militaires putschistes du Gouvernement démocratiquement élu du Président Ibrahim Boubacar Keïta;

b) dénie catégoriquement toute forme de légitimité aux putschistes et exige le rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel ;

c) rappelle aux militaires leur responsabilité sur la sûreté et la sécurité du Président Ibrahim Boubacar

Keïta et des officiels arrêtés ;

d) exige la libération immédiate du Président Ibrahim Boubacar Keïta et de tous les officiels arrêtés ;

e) suspend le Mali de tous les Organes de décision de la CEDEAO avec effet immédiat, conformément au Protocole additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance et ce, jusqu'au rétablissement effectif de l'ordre constitutionnel ;

f) décide de la fermeture de toutes les frontières terrestres et aériennes ainsi que l'arrêt de tous les flux et transactions économiques, commerciales et financières entre les pays membres de la CEDEAO et le Mali et invite tous les partenaires à faire de

même ;

g) demande la montée en puissance immédiate de la Force en Attente de la CEDEAO ;

h) demande la mise en œuvre immédiate d'un ensemble de sanctions contre tous les putschistes et leurs partenaires et collaborateurs ;

i) décide de dépêcher une délégation de haut niveau pour assurer le retour immédiat de l'ordre constitutionnel ;

j) décide de demeurer saisie de la situation au Mali.

Fait à Abuja le 18 août 2020.
Commission de la CEDEAO..

Cedeao

L'éternel train en retard

Une fois de plus, elle a raté une occasion de se taire. Se taire pour la bonne raison. Car elle le fait plus souvent pour les mauvaises: ni sur la mal-gouvernance de ses États membres, ni sur les viols contre la démocratie, ni sur la prorogation des mandats anticonstitutionnels, vrais coups d'états civils, ni sur le bradage des souverainetés nationales à des intérêts étrangers, jamais sa voix ne tonne.

Or, voici qu'après une lamentable médiation menée en grandes pompes, ayant mobilisé rien moins que les cinq chefs d'état des pays les plus puissants de l'Afrique de l'Ouest, dont son président en exercice, le Nigérien Mahamadou Issoufou, c'est donc elle qui sort de son terrier pour ajouter à la longue liste de ses faillites.

Imperitie

Elle pêche par indécence en l'occurrence sans craindre de majorer les signes de son imperitie ayant fini de la décrédibiliser aux yeux de tous les peuples de l'Afrique de l'Ouest.

De quoi s'agit-il ? Alors que le peuple malien se soulève légitimement, de guerre lasse, contre le pouvoir du Président Ibrahim Boubacar Keita, autiste, corrompu et ayant piétiné toutes les règles du pacte électoral ayant permis voici 6 ans son avènement à la tête de ce pays Ouest africain, dont la souveraineté et l'intégrité territoriale ne sont plus qu'une farce, tout ce que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) trouve à faire est de sortir un communiqué, décalé, à contresens de l'histoire en marche, mais outrancièrement comminatoire, pour le menacer de ses foudres.

On savait depuis toujours la CEDEAO n'être plus qu'une pâle copie du rêve qui l'avait portée sur les fonts baptismaux le 29 mai 1975 quand ses pères fondateurs se limitant, contre mauvaise fortune bon cœur, autour d'un projet d'intégration économique, comme dénominateur commun, l'avait ainsi créée en mettant de côté

les problématiques politiques, notamment démocratiques, dans un contexte alors marqué par le monopartisme et le règne des régimes absolutistes entre les mains de leaders omnipotents.

Le projet fit illusion avec l'adoption rapide des premiers protocoles sur la libre circulation des personnes, biens et services, en son sein, que l'on dut à son premier Secrétaire Exécutif, l'ivoirien Aboubacar Diaby Ouattara.

Puis les infrastructures routières transfrontalières, sur de longues distances, firent oublier ses silences sur les aspirations démocratiques qui travaillaient ses peuples en ces premières années de plomb correspondant à ses débuts.

Surplace

Fast-forward. En se projetant à la CEDEAO d'aujourd'hui, son surplace incarne son pourrissement progressif. Son inutilité et la modicité de ses moyens budgétaires qui la font survivre plus qu'exister l'ont transformée en momie institutionnelle.

Elle ne sert plus à rien et ses réunions ou missions de toutes sortes n'ont qu'une conséquence qui est de raboter sa légitimité jusqu'à ne plus en laisser qu'une mince couche invisible. En dehors d'un zèle normatif pour la dotation de toutes sortes de textes aussi bien pour la démocratisation, la gestion des crises dans la région, la création d'une monnaie régionale, ou encore l'institution d'une banque communautaire, d'un parlement et d'une cour de justice, rien en elle ne rassure. Elle ronronne. Rien n'y a changé depuis qu'en 1996, après en avoir été l'un de ses principaux responsables, pendant 4 ans, je fus le premier directeur de l'institution à en claquer la porte pour ne pas couvrir sa léthargie et sa seule expertise qui était de faire de ses officiels des chasseurs de pierdiems tandis que ses chefs d'état se savaient couverts dans une logique syndicale fondée sur l'entraide, d'abord, en commençant par agir contre les pays et les peuples de la région.

Ses médiations sont des échecs et elle ne prend jamais position contre les

pouvoirs en place quels que soient leurs torts. Au Liberia, malgré les éloges autour de son opération de maintien de la paix sur place, elle a fait prolonger le conflit de plusieurs années. En Sierra Leone, seuls la poigne du dictateur Sani Abacha et l'appui de la Grande Bretagne ont permis d'arrêter la descente aux enfers meurtrières de ce pays. Au Togo, la Cedeao s'est rendue complice des tripatouillages électoraux. En Côte d'Ivoire, elle s'est laissée déborder par la guerre civile jusqu'à ce que la France intervienne en se couvrant du blanc-seing de la communauté internationale. En Guinée Bissau, elle a été incapable de clarifier la situation locale et y a été une force plus de mal que de bien. Le Sénégal se distingue par les viols des décisions de sa cour de justice et par son irrespect de la communauté ou il a placé à la tête du parlement communautaire l'un de ses politiciens les plus truculents. Sur tous les plans, en un mot, la CEDEAO rime avec échec !

Elle est donc dans son rôle, son triste rôle, en ratant sa compréhension de la crise qui secoue le Mali. En y reprenant son antienne démodée qui clame son refus d'un renversement des pouvoirs élus par la rue, peu importe la légitimité des revendications qui la portent, les dirigeants de la CEDEAO sont à nouveau passés à côté de la plaque.

Train de l'histoire

En vérité, ils ont raté, à nouveau, le train de l'histoire en tentant de voler au secours d'un président malien ayant perdu toute raison de se maintenir en place, honni de tous, ayant volé le scrutin pour se faire "réélire", nepotique et corrompu, et qui est devenu un danger pour la stabilité nationale de son pays. La CEDEAO en a oublié que le principe des ordres constitutionnels démocratiquement élus n'est sacro-saint qu'à la condition qu'ils s'adosent à une pratique et à des valeurs conformes au pacte républicain les ayant permis. Tel n'est pas le cas. Or, les juristes le savent: dans le droit la codification et l'adoption de nouvelles normes peuvent naître d'insurrections légi-

times. Jusqu'à servir de réceptacles à l'émergence de nouveaux régimes politiques dont la reconnaissance, prévue en droit international, peut signer la désuétude officielle de ceux sur les ruines desquelles ils sont nés. C'est précisément parce que les civils n'ont pas été à la hauteur des conditions dans lesquelles l'ex-Organisation de l'unité africaine (oua), ancêtre de l'union africaine, avait adopté en juin 1999 à Alger une résolution forçant le retour des militaires dans les casernes que ces derniers en sortent ces temps-ci sous les vivats des foules. Comme le cas malien le prouve...

Soyons donc clair: parce que les officiels de la CEDEAO, délurés et défenseurs d'intérêts de classe au vil service des pouvoirs anti-démocratiques qui, du Mali au Sénégal, de la Côte d'Ivoire à la Guinée et partout ailleurs en Afrique de l'Ouest tiennent sous l'éteignoir, sous leurs genoux, les peuples Ouest africains et leurs ambitions d'excellence démocratique autant que de bien être matériel, il est normal que la révolte s'organise.

Le droit ne s'y oppose pas. Partout dans le monde, aucune nation ne s'est développée sans s'être battue parfois les armes à la main.

Le nouveau jour Ouest africain sera fracassant ou ne sera pas. Le vertige Tigadegueh ne manque donc ni saveur ni sex-appeal: c'est un modèle à copier n'en déplaise aux marginaux de l'histoire assoupis dans les palais communautaires ou nationaux.

Cedeao, réveille-toi: tu es hors des clous d'une inéluctable histoire en marche. Le train est en route. À vive allure. Sur le quai, les éternels retardataires se contentent d'émettre des communiqués inaudibles, sans prise sur les voyageurs ayant la tête à un avenir autre, meilleur...

Peu importe le sort de IBK, la CEDEAO est une victime collatérale de son rejet massif et populaire par un peuple malien vent debout, décidé à écrire l'histoire....

Adama Gaye est l'ancien directeur de la communication de la CEDEAO.

Message SBEE COVID-19

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE L'ENERGIE
DIRECTION GENERALE DE LA SBEE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cotonou, le 23 MAI 2020

NOTE D'INFORMATION N° 195/20/SBEE/DG/DRH

Objet: Mesures restrictives dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Dans l'optique de lutter contre la propagation du COVID 19 à l'intérieur du Bénin, le gouvernement béninois et les administrations ont mis en œuvre plusieurs mesures en vue de la protection de la population et des administrés. Ces mesures, notamment le confinement, le télétravail et le travail par rotation ont également été adoptées par notre société pour un service essentiel.

Par le compte rendu du conseil des ministres en date du 06 mai 2020, le gouvernement du Bénin a fait l'option d'assouplir la mesure de limitation de la mobilité des personnes en autorisant la levée du cordon sanitaire ainsi que la reprise des cours pour les classes de CM2, les lycées, collèges et les étudiants à l'université pour compter du lundi 11 mai 2020.

Cet assouplissement ne diminue aucunement les risques de contamination et c'est la raison pour laquelle le gouvernement conserve les mesures barrières édictées depuis le début de la crise. La Direction Générale exhorte donc tous les agents confinés à la maison et ceux sur les lieux de travail, à appliquer les mêmes mesures de prudence et de vigilance dans tous les gestes quotidiens et en tous lieux.

Pour ce faire, les gestes barrières spécifiés dans les diverses notes de service prises dans le cadre de la gestion de la crise sont maintenues et le port de masque est obligatoire en tous lieux.

Par ailleurs, en ce qui concerne la SBEE, et en vue de la sécurité du personnel, les dispositions de confinement précédemment prises pour empêcher la propagation du virus sur les lieux de travail (confinement, télétravail et travail par rotation) demeurent inchangées.

En outre, chaque direction devra servir sa planification en fonction des besoins et des tâches incompressibles, et procéder ainsi à un réajustement du calendrier de présence au bureau de ses collaborateurs.

Enfin, il est souligné que le contrôle strict l'entrée dans les locaux de la SBEE, est de mise et qu'aucun agent dont la présence n'est pas justifiée ne saurait y avoir accès.

L'attaché du prix à l'expédition sera faite des présentes prescriptions, pour la santé de tous les agents de la Société.

Le Directeur Général
LE DIRECTEUR GENERAL
JACQUES PARADIS

Assistants:
- PCA
- DG
- Directeur Central
- Directeur Régional - Chef Régional
- Chef Caisse - Chef Service - Chef d'Agence
- Secrétaire Générale du Service PCA

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE L'ENERGIE
DIRECTION GENERALE DE LA SBEE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cotonou, le 23 MAI 2020

NOTE D'INFORMATION N° 195/20/SBEE/DG/DRH

Objet: Mesures restrictives dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Dans l'optique de lutter contre la propagation du COVID 19 à l'intérieur du Bénin, le gouvernement béninois et les administrations ont mis en œuvre plusieurs mesures en vue de la protection de la population et des administrés. Ces mesures, notamment le confinement, le télétravail et le travail par rotation ont également été adoptées par notre société pour un service essentiel.

Par le compte rendu du conseil des ministres en date du 06 mai 2020, le gouvernement du Bénin a fait l'option d'assouplir la mesure de limitation de la mobilité des personnes en autorisant la levée du cordon sanitaire ainsi que la reprise des cours pour les classes de CM2, les lycées, collèges et les étudiants à l'université pour compter du lundi 11 mai 2020.

Cet assouplissement ne diminue aucunement les risques de contamination et c'est la raison pour laquelle le gouvernement conserve les mesures barrières édictées depuis le début de la crise. La Direction Générale exhorte donc tous les agents confinés à la maison et ceux sur les lieux de travail, à appliquer les mêmes mesures de prudence et de vigilance dans tous les gestes quotidiens et en tous lieux.

Pour ce faire, les gestes barrières spécifiés dans les diverses notes de service prises dans le cadre de la gestion de la crise sont maintenues et le port de masque est obligatoire en tous lieux.

Par ailleurs, en ce qui concerne la SBEE, et en vue de la sécurité du personnel, les dispositions de confinement précédemment prises pour empêcher la propagation du virus sur les lieux de travail (confinement, télétravail et travail par rotation) demeurent inchangées.

En outre, chaque direction devra servir sa planification en fonction des besoins et des tâches incompressibles, et procéder ainsi à un réajustement du calendrier de présence au bureau de ses collaborateurs.

Enfin, il est souligné que le contrôle strict l'entrée dans les locaux de la SBEE, est de mise et qu'aucun agent dont la présence n'est pas justifiée ne saurait y avoir accès.

L'attaché du prix à l'expédition sera faite des présentes prescriptions, pour la santé de tous les agents de la Société.

Le Directeur Général
LE DIRECTEUR GENERAL
JACQUES PARADIS

Assistants:
- PCA
- DG
- Directeur Central
- Directeur Régional - Chef Régional
- Chef Caisse - Chef Service - Chef d'Agence
- Secrétaire Générale du Service PCA

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE L'ENERGIE
DIRECTION GENERALE DE LA SBEE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cotonou, le 23 MAI 2020

NOTE D'INFORMATION N° 195/20/SBEE/DG/DRH

Objet: Mesures restrictives dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Dans l'optique de lutter contre la propagation du COVID 19 à l'intérieur du Bénin, le gouvernement béninois et les administrations ont mis en œuvre plusieurs mesures en vue de la protection de la population et des administrés. Ces mesures, notamment le confinement, le télétravail et le travail par rotation ont également été adoptées par notre société pour un service essentiel.

Par le compte rendu du conseil des ministres en date du 06 mai 2020, le gouvernement du Bénin a fait l'option d'assouplir la mesure de limitation de la mobilité des personnes en autorisant la levée du cordon sanitaire ainsi que la reprise des cours pour les classes de CM2, les lycées, collèges et les étudiants à l'université pour compter du lundi 11 mai 2020.

Cet assouplissement ne diminue aucunement les risques de contamination et c'est la raison pour laquelle le gouvernement conserve les mesures barrières édictées depuis le début de la crise. La Direction Générale exhorte donc tous les agents confinés à la maison et ceux sur les lieux de travail, à appliquer les mêmes mesures de prudence et de vigilance dans tous les gestes quotidiens et en tous lieux.

Pour ce faire, les gestes barrières spécifiés dans les diverses notes de service prises dans le cadre de la gestion de la crise sont maintenues et le port de masque est obligatoire en tous lieux.

Par ailleurs, en ce qui concerne la SBEE, et en vue de la sécurité du personnel, les dispositions de confinement précédemment prises pour empêcher la propagation du virus sur les lieux de travail (confinement, télétravail et travail par rotation) demeurent inchangées.

En outre, chaque direction devra servir sa planification en fonction des besoins et des tâches incompressibles, et procéder ainsi à un réajustement du calendrier de présence au bureau de ses collaborateurs.

Enfin, il est souligné que le contrôle strict l'entrée dans les locaux de la SBEE, est de mise et qu'aucun agent dont la présence n'est pas justifiée ne saurait y avoir accès.

L'attaché du prix à l'expédition sera faite des présentes prescriptions, pour la santé de tous les agents de la Société.

Le Directeur Général
LE DIRECTEUR GENERAL
JACQUES PARADIS

Assistants:
- PCA
- DG
- Directeur Central
- Directeur Régional - Chef Régional
- Chef Caisse - Chef Service - Chef d'Agence
- Secrétaire Générale du Service PCA

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE L'ENERGIE
DIRECTION GENERALE DE LA SBEE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cotonou, le 23 MAI 2020

NOTE D'INFORMATION N° 195/20/SBEE/DG/DRH

Objet: Mesures restrictives dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Dans l'optique de lutter contre la propagation du COVID 19 à l'intérieur du Bénin, le gouvernement béninois et les administrations ont mis en œuvre plusieurs mesures en vue de la protection de la population et des administrés. Ces mesures, notamment le confinement, le télétravail et le travail par rotation ont également été adoptées par notre société pour un service essentiel.

Par le compte rendu du conseil des ministres en date du 06 mai 2020, le gouvernement du Bénin a fait l'option d'assouplir la mesure de limitation de la mobilité des personnes en autorisant la levée du cordon sanitaire ainsi que la reprise des cours pour les classes de CM2, les lycées, collèges et les étudiants à l'université pour compter du lundi 11 mai 2020.

Cet assouplissement ne diminue aucunement les risques de contamination et c'est la raison pour laquelle le gouvernement conserve les mesures barrières édictées depuis le début de la crise. La Direction Générale exhorte donc tous les agents confinés à la maison et ceux sur les lieux de travail, à appliquer les mêmes mesures de prudence et de vigilance dans tous les gestes quotidiens et en tous lieux.

Pour ce faire, les gestes barrières spécifiés dans les diverses notes de service prises dans le cadre de la gestion de la crise sont maintenues et le port de masque est obligatoire en tous lieux.

Par ailleurs, en ce qui concerne la SBEE, et en vue de la sécurité du personnel, les dispositions de confinement précédemment prises pour empêcher la propagation du virus sur les lieux de travail (confinement, télétravail et travail par rotation) demeurent inchangées.

En outre, chaque direction devra servir sa planification en fonction des besoins et des tâches incompressibles, et procéder ainsi à un réajustement du calendrier de présence au bureau de ses collaborateurs.

Enfin, il est souligné que le contrôle strict l'entrée dans les locaux de la SBEE, est de mise et qu'aucun agent dont la présence n'est pas justifiée ne saurait y avoir accès.

L'attaché du prix à l'expédition sera faite des présentes prescriptions, pour la santé de tous les agents de la Société.

Le Directeur Général
LE DIRECTEUR GENERAL
JACQUES PARADIS

Assistants:
- PCA
- DG
- Directeur Central
- Directeur Régional - Chef Régional
- Chef Caisse - Chef Service - Chef d'Agence
- Secrétaire Générale du Service PCA

REPUBLIQUE DU BENIN
MINISTRE DE L'ENERGIE
DIRECTION GENERALE DE LA SBEE
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Cotonou, le 23 MAI 2020

NOTE D'INFORMATION N° 195/20/SBEE/DG/DRH

Objet: Mesures restrictives dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Dans l'optique de lutter contre la propagation du COVID 19 à l'intérieur du Bénin, le gouvernement béninois et les administrations ont mis en œuvre plusieurs mesures en vue de la protection de la population et des administrés. Ces mesures, notamment le confinement, le télétravail et le travail par rotation ont également été adoptées par notre société pour un service essentiel.

Par le compte rendu du conseil des ministres en date du 06 mai 2020, le gouvernement du Bénin a fait l'option d'assouplir la mesure de limitation de la mobilité des personnes en autorisant la levée du cordon sanitaire ainsi que la reprise des cours pour les classes de CM2, les lycées, collèges et les étudiants à l'université pour compter du lundi 11 mai 2020.

Cet assouplissement ne diminue aucunement les risques de contamination et c'est la raison pour laquelle le gouvernement conserve les mesures barrières édictées depuis le début de la crise. La Direction Générale exhorte donc tous les agents confinés à la maison et ceux sur les lieux de travail, à appliquer les mêmes mesures de prudence et de vigilance dans tous les gestes quotidiens et en tous lieux.

Pour ce faire, les gestes barrières spécifiés dans les diverses notes de service prises dans le cadre de la gestion de la crise sont maintenues et le port de masque est obligatoire en tous lieux.

Par ailleurs, en ce qui concerne la SBEE, et en vue de la sécurité du personnel, les dispositions de confinement précédemment prises pour empêcher la propagation du virus sur les lieux de travail (confinement, télétravail et travail par rotation) demeurent inchangées.

En outre, chaque direction devra servir sa planification en fonction des besoins et des tâches incompressibles, et procéder ainsi à un réajustement du calendrier de présence au bureau de ses collaborateurs.

Enfin, il est souligné que le contrôle strict l'entrée dans les locaux de la SBEE, est de mise et qu'aucun agent dont la présence n'est pas justifiée ne saurait y avoir accès.

L'attaché du prix à l'expédition sera faite des présentes prescriptions, pour la santé de tous les agents de la Société.

Le Directeur Général
LE DIRECTEUR GENERAL
JACQUES PARADIS

Assistants:
- PCA
- DG
- Directeur Central
- Directeur Régional - Chef Régional
- Chef Caisse - Chef Service - Chef d'Agence
- Secrétaire Générale du Service PCA

CHERS CLIENTS,
PAYEZ VOS FACTURES À BONNE DATE. LE RECouvreMENT
DES IMPAYÉS DÉMARRE LE **LUNDI 03 AOÛT 2020.**
MERCI POUR VOTRE COMPRÉHENSION.

LA DIRECTION RÉGIONALE DU LITTORAL 1

La SBEE, des Hommes à votre service 24H/24. www.sbee.bj



LOLO ANDOCHE

